



MAIRIE DE MARINES

Tél. : 01 30 39 70 21 - Télécopie : 01 30 39 96 60
E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **du vendredi 10 septembre 2010**

Le vendredi dix septembre deux mille dix, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq minutes, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, Mme Nadine NINOT, Mme Annie PINCEMIN, M. Michel CLOUIN, M. Jacques ESTRELLA, Mme Sandrine KOWALIK, M. Pascal LOWAGIE, Mme Isabelle PISCIONE, Mme Christine REVEAU, M. Norbert VINCENT.

Absents avec pouvoir :

M. Gilles TANNOU, pouvoir à Mme MAIGRET
M. Daniel HERMAND, pouvoir à M. ESTRELLA
Mme Véronique BASTIEN, pouvoir à Mme PISCIONE
Mme Marie-Laure CHEFGROS, pouvoir à M. COVILLE
Melle Caroline LOUETTE, pouvoir à Mme GENET
Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, pouvoir à Mme NINOT

Absents :

Mme Chrystèle DOFFEMONT,
M. Daniel LEROY,
M. Olivier ROUBAUD,
M. Léopold RUPARY, du point 1 à 6

Soit, sur vingt trois membres en exercice, treize présents, six absents avec pouvoir, et quatre absents.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures cinquante sept minutes**.

Madame Annie PINCEMIN est élue secrétaire de séance.

Madame MAIGRET indique qu'un point supplémentaire est soumis au vote du conseil municipal, il s'agit d'accepter un don fait à la Commune de Marines par M. EHRHARD Jean-Claude.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ce point supplémentaire.

Mme Maigret indique avoir reçu le Maire de Kington et sa femme dans le cadre d'un voyage de représentation en France. Le Maire de Kington, qui est vraiment très intéressé pour faire vivre le jumelage Kington-Marines, a offert deux cadeaux à la commune que Mme Maigret présente au Conseil Municipal : il s'agit d'un cadre avec des photos de la ville de Kington et d'un « marteau du Président ». C'est la copie du marteau qui sert à ouvrir le conseil municipal de la ville mais également à faire revenir le silence dans l'assemblée. La reproduction de ce marteau a été réalisée manuellement par un artisan de la ville de Kington.

Approbation du Procès Verbal du 25 juin 2010, à l'unanimité.

Commune
adhérente



61-2010 : Acceptation du don effectué par M. EHRHARDT Jean-Claude :

Point présenté par Mme Jacqueline MAIGRET

Le 3 septembre 2010, M. Jean-Claude EHRHARD a souhaité faire un don à la Commune de Marines. Il s'agit des 3 objets décrits ci-après et présentés devant le Conseil Municipal :

- Une amphore de 9,5 cm de long, de 4cm de large et d'un poids de 50 grammes ;
- Une lampe à huile en terre cuite comprenant en partie supérieure un motif « éléphant ». Le diamètre supérieur est de 9,5 cm et le diamètre inférieur est de 4,5 cm. Son poids est de 170 grammes.
- Un pot peint avec différents motifs avec du plomb sur l'anse d'un poids de 520 grammes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE, le don effectué par Mr EHRHARD Jean-Claude à la Commune de Marines

62-2010 : Autorisation au Maire de signer une convention avec l'Hôpital JB Cartry pour la mise à disposition d'un local pour la conservation des archives communales :

Point présenté par Mme Jacqueline MAIGRET

Les archives de la commune étaient entreposées au 2ème étage de la Mairie. Toutefois, un problème de solidité des planchers de ce local a imposé le retrait rapide de ces archives et l'urgence de trouver un nouveau local pour les accueillir. L'Hôpital Jean Baptiste Cartry a mis à la disposition de la commune un local d'une superficie de 74,50 m² et il est nécessaire de signer une convention avec cette institution. La convention porte cette mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2014 et est reconductible 2 fois par période de 3 ans. Le loyer est fixé à 2150 € par an. Les charges (chauffage, eau, électricité et entretien technique courant) seront facturées au réel sur la base des factures correspondantes et sont estimées à 500 € pour la première année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, le Maire à signer avec l'Hôpital Jean-Baptiste Cartry la convention de mise à disposition d'un local pour la conservation des archives communales.

Mme Maigret précise que les planchers de la Mairie feront l'objet de travaux en 2011 et que le rez-de-chaussée de la mairie sera étayé très prochainement aux endroits les plus fragiles par précaution.

63-2010 : Fixation de tarifs supplémentaires pour le gîte de séjour Philippe OYER

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le conseil municipal en date du 26 mars 2010 a fixé les tarifs pour le gîte de séjour Philippe Oyer. Afin d'en permettre une meilleure fréquentation, il est envisagé de le louer également de façon partielle. Par ailleurs, des tarifs préférentiels pourraient être accordés aux Marinois.

Les principes de location du gîte de séjour sont amendés de la façon suivante :

La location concerne la totalité du gîte (capacité : 30/31 places) ou une partie du gîte (capacité : 18/19 places)

Le tableau ci-dessous rappelle les tarifs délibérés et indique les tarifs complémentaires à fixer pour la location de tout ou partie du gîte de séjour.

Tarifs*

	Capacité 30/31 places	Capacité 18/19 places
Une nuit	1200	800
Deux nuits	1500	1000
Trois nuits	1760	1173
Quatre nuits	1860	1240
Une semaine	2160	1440
Caution	800	800
Forfait Draps (par personne)	5	5
Forfait linge de toilette (par personne)	3	3
Forfait ménage**	150	100

*Les Marinois bénéficient d'une remise de 20% sur les tarifs d'hébergement. Cette remise ne s'applique ni sur la caution ni sur les forfaits.

**Si vous ne demandez pas le forfait ménage, le gîte devra être rendu en parfait état de propreté.

Toutes les autres dispositions concernant le gîte demeurent inchangées.

Mme Maigret précise que pour la location partielle, il s'agit du rez-de-chaussée et du deuxième étage. Les chambres du 1^{er} étage seront fermées à clef. Ce nouveau barème comme les précédents a été établi en relation avec les gîtes de France au regard de ce qui se pratique dans les autres gîtes du même type.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte, les tarifs complémentaires du gîte de séjour Philippe OYER.

64-2010 : Adoption du règlement intérieur du gîte de séjour Philippe OYER :

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

La date prévue pour l'ouverture du gîte de séjour Philippe OYER est le 15 octobre 2010. Cet établissement accueillera du public et il convient de bien fixer les règles d'utilisation de cet équipement et de ce qu'il contient. Pour cela, il est nécessaire d'instaurer un règlement intérieur.

Madame Maigret apporte les précisions suivantes :

Le règlement intérieur est volontairement succinct et facile d'accès car les utilisateurs du gîte signeront également une convention d'occupation, plus complète, établie par les gîtes de France.

Une liste exhaustive du matériel avec la valeur en € de chaque pièce sera établie et affichée dans le gîte.

Des cendriers fixes seront ajoutés à l'extérieur du gîte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte, le projet de règlement intérieur.

DIT, que le règlement intérieur est applicable dès l'ouverture du gîte.

65-2010 : Signature de la charte Gîtes de Groupe du Réseau de France et du Tourisme Vert

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Par ailleurs, les Gîtes de France ont établi une nouvelle charte relative aux gîtes de groupe qui s'impose aux adhérents qu'il convient de signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, le Maire à signer la charte Gîtes de Groupe du Réseau de France et du Tourisme Vert.

Mme Maigret précise que cette charte est commune à tous les gîtes de groupe et qu'il y sera apposé sur place un panneau « gîte de France ». Le gîte est déjà sur leur site et plusieurs pré-réervations sont déjà enregistrées.

66-2010 : Nouvelle attribution à titre gratuit pour nécessité absolue de service du logement de fonction dédié au gardien du complexe sportif Jean Moulin.

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le logement de type F4 situé boulevard Gambetta à Marines est un logement que la commune attribue gratuitement au gardien du stade Jean Moulin pour nécessité absolue de service. Celui-ci était occupé jusqu'au 21 juillet dernier par un gardien en accident de travail puis en congés maladie depuis 2008.

Considérant que son état de santé ne lui permettait pas d'exercer les missions pour lesquelles le logement lui avait été attribué, et considérant que le recrutement d'un gardien remplaçant a du être effectué, le conseil municipal a délibéré le 13 février 2009 pour demander au gardien en arrêt (logé sans répondre à la nécessité absolue de service) de payer un loyer jusqu'à sa reprise du travail.

Ce dernier a maintenant quitté ce logement qui peut maintenant être attribué au gardien remplaçant.

Madame Maigret précise que, en contrepartie de ce logement gratuit, l'agent logé a une charge de travail supplémentaire (présence sur les lieux et disponibilité) qui ne donne pas lieu à compensation. C'est le même principe pour les logements attribués gratuitement pour nécessité absolue de service aux agents de police municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ABROGE, la délibération 2009-6 du 13 février 2009 fixant provisoirement un loyer pour ce logement.
ACCEPTE, d'attribuer gratuitement celui-ci au gardien remplaçant pour nécessité absolue de service.

9H25 : arrivée de M. Léopold RUPARI.

67-2010 : Demande de subvention au PNR au titre de la démarche « Résorption des petits dépôts sauvages » :

Point présenté par Mme Jacqueline MAIGRET

Le PNR propose aux communes une aide pour la résorption des petits dépôts sauvages. Cette aide concerne les dépôts sauvages situés sur le domaine communal dont le coût du retrait est supérieur à 500€ et est accordée une fois par an sur sollicitation de la commune.

Une fois le dossier accepté, les frais de retrait de ces dépôts sont subventionnés à hauteur de 65% du montant H.T., montant subventionnable plafonné à 10 000 € H.T. Des dépôts de ce type ont été constatés sur la commune.

Le commencement de la prestation ne doit pas avoir lieu avant la notification de la subvention par le PNR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, le Maire à demander une subvention pour la résorption des petits dépôts sauvages localisés sur la Commune de Marines.

PRECISE, que la commune sera maître d'ouvrage de l'opération de retrait et qu'elle associera la Parc à la mise au point et au suivi du chantier.

68-2010 : SIERC 2010: inscription des dépenses afférentes à l'enfouissement des réseaux de la rue du Buisson Saint Rémy.

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Suite à une demande de la commune, les travaux d'enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et d'éclairage de la rue du Buisson Saint Rémy ont été retenus par le SIERC, dans le cadre de son programme de travaux pour l'année 2010.

Le montant approximatif des travaux est évalué à 86 684,88 € HT. La part de l'autofinancement est fixée à 30% soit 26 005 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, la dépense restant à la charge de la Commune soit 26 005 €.

PRECISE, que la dépense est inscrite au budget 2010.

69-2010 : Budget Assainissement : décision modificative n°1

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Lors de la séance du mois de septembre 2009, le conseil municipal a voté une décision modificative pour remédier à la discordance de 7452,40 € entre le compte administratif et le compte de gestion du comptable public 2008, liée à la réforme 2008 des ICNE.

Cette écriture de régularisation n'ayant pas pu être effectuée avant le vote du budget 2010, il est nécessaire de prendre la décision modificative n°1 suivante :

	à augmenter	à diminuer
D 001	7452,4	
D2315		7452,4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE, la Décision modificative n°1 sur le budget assainissement de la Commune de Marines telle que présentée ci-dessus.

Décisions du Maire :

Attribution du marché de travaux d'aménagement du Parc rue du Goulet et de la cour maternelle Les Murgers :

Le marché est attribué à la société ELASTISOL, sise 4 route de Longjumeau - Chilly Mazarin, pour un montant de 11 605,69 € HT, soit 13 880,41 € TTC. Ces travaux consistent :

- pour le parc : création d'une zone balançoire sur sol souple avec fourniture et pose de la balançoire, pour un montant de 4 982,58 € HT
- pour l'école : remplacement du revêtement de sol de la structure existante, pour un montant de 6 623,11 € HT

Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de 11 logements locatifs à empreinte écologique limitée :

Le marché est attribué au PACT Val d'Oise, sis 13 boulevard de l'Hautil – Cergy Pontoise.

L'ensemble des prestations (assistance à maître d'ouvrage et environnementale) fait l'objet d'un montant global estimatif pour la mission de 70 660 € HT €, soit 84 509,36 € TTC, détaillé comme suit :

- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : 67 480,00 € HT (sur la base de 5,6 % du coût des travaux hors honoraires et hors taxes)
- mission d'assistance environnementale : 3 180,00 € HT

Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'œuvre pour la construction de 11 logements locatifs à empreinte écologique

Le marché est attribué au Cabinet ATELIER 15, sis 65 bis rue de l'Hermitage - Pontoise

L'ensemble des prestations (maîtrise d'œuvre, calcul thermique et OPC) fait l'objet d'un montant global pour la mission de 121 166,40 € HT €, soit 144 915,01 € TTC, détaillé comme suit :

- mission de maîtrise d'œuvre : 107 966,40 € HT
- mission complémentaire calcul thermique : 2 000,00 € HT
- mission complémentaire OPC : 11 200 € HT

Attribution du marché de réalisation de travaux de voirie et de prestations de point à temps :

Le marché est attribué à l'entreprise DTP2I, sise rue des Carreaux, ZA des Carreaux – Marines.

Le montant estimatif du marché s'élève à 132 675,05 € HT soit 158 679,35 € TTC, en fonction des quantités estimées du marché. Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction des quantités réelles mises en œuvre sur la base des prix unitaires contractuels.

Attribution du marché de restauration des sols de l'église Saint Rémi :

Le marché est attribué à l'entreprise C.C.R. (Champagne Construction Rénovation), ZA du Paradis, BP 40005 - 15/17 avenue Elie Baylac – CHAMPAGNE-SUR-OISE.

Le montant du marché s'élève à 129 379,00 € HT soit 154 737,28 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 21h40.

Informations diverses:

- Demande de l'école primaire qui souhaite réaliser une fresque de type mosaïque sur le mur intérieur de la cour. La thématique serait en relation avec le travail réalisé par les enfants avec la participation de chaque classe (1m² par classe mis bout à bout par exemple). L'idée semble bonne à l'unanimité mais il faut voir avec Laurent le coût de la préparation du mur. M. Clouin indique que le mur est plan et que la préparation devrait être aisée.
- PNR : Distribution dans les casiers de chaque conseiller municipal d'un document synthétique élaboré par le PNR qui présente toutes leurs missions et les services correspondants.

- Cahier des charges SMIRTOM : Il est en cours d'élaboration pour un nouvel appel d'offres. L'opportunité de revoir la politique de ramassage du verre en porte à porte est à l'étude. Il serait demandé aux entreprises répondant à l'appel d'offres de chiffrer la solution « ramassage du verre en porte à porte » et la solution « apport volontaire dans des colonnes enterrées ». Les élus sont sceptiques sur l'apport volontaire et craignent que les personnes concernées cessent de trier. La décision sera prise en février mais c'est un sujet délicat car le ramassage à la porte est un réel service et il faudra rapporter le gain de son éventuel abandon à la perte de verre à recycler et au poids des ordures ménagères qui ne manquera pas d'augmenter.
- Projet de stade équestre : Ce projet est toujours en cours mais il n'est pas très avancé. Des études sont à faire avant une éventuelle réunion publique. C'est la fédération départementale de l'équitation qui souhaite implanter ce stade équestre et c'est Marines qui semblent apporter le plus d'avantages. Il faudra étudier les nuisances et les avantages pour les Marinois voire en interrogeant des personnes habitant à proximité de ce type de structure. Il s'agit d'un stade équestre et les chevaux n'y séjournent que sur une journée pour une compétition, ils n'y restent pas. Il faut connaître les modalités, les fréquences de ces compétitions. La Fédération a invité Mme Maigret à visiter un de ces centres dont certains seraient en centre ville.
- Premier salon des TPE les 11 et 12 septembre à Marines : Ce salon a été organisé à l'initiative de Mme Piscione et se déroulera à la salle Georges Pompidou.
- Le 11 septembre : journée « portes ouvertes » à l'Espace Loisirs et Culture de Marines.
- Le 11 septembre : ouverture de l'exposition « Vignes et Vignerons » à la Maison des Associations.
- Mr Coville signale qu'une réunion urbanisme se tiendra le 23 septembre.

Questions du Public :

- Concernant le stade équestre : une personne préconise d'interroger les riverains proches de l'internat équestre sis à Marines. Mme Maigret précise que la situation serait différente puisque les chevaux, dans le cas d'un stade équestre, ne vivent pas sur place mais ne sont que de passage. L'implantation envisagée par la fédération départementale d'équitation se situe entre la déviation et l'entrée de Marines.
- Concernant le gîte d'étape : une personne demande si un gardien a été prévu pour ce bâtiment. Mme Maigret répond qu'il n'y aura pas de gardien puisque le bâtiment a été équipé d'alarmes. Une personne interviendra pour remettre les clefs aux utilisateurs et leur donner des informations sur Marines et sa région.
- Une personne a remarqué que les lampadaires restaient quelquefois allumés toute une journée et demande s'il s'agit d'un dysfonctionnement. Mme Maigret lui répond qu'une partie des lampadaires sont reliés à une horloge et l'autre partie à des cellules qui détectent l'obscurité. Les lampadaires restent allumés les jours de contrôle (repérage des ampoules cassées ou autres problèmes). Dernièrement, le prestataire a changé ce qui explique que les lumières soient restées allumées plus souvent car il leur a fallu faire un état des lieux.
- Une personne s'interroge de ne toujours pas voir les défibrillateurs installés. Mme Maigret indique qu'énormément de retard a été pris car le premier fournisseur (entreprise américaine) n'a jamais réussi à obtenir l'homologation de ses équipements. Les défibrillateurs ont finalement été commandés à un autre fournisseur et ont été livrés. Il reste à former le personnel communal et les personnes concernées à leur utilisation. La croix rouge devait facturer les formations en direction des intervenants extérieurs à la commune (Présidents d'associations, entraîneurs...) mais un arrangement a été trouvé pour ces

formations soient gratuites pour tous. Un courrier sera envoyé prochainement par la Mairie aux intervenants concernés.

- Une personne souhaite intervenir sur la problématique des dépôts sauvages de déchets. Ce monsieur indique que les dépôts se font le soir et donne plusieurs endroits où il en a vu. Il préconise de regarder dans les sas déposés s'il y a des indices pour retrouver ces personnes indélicates car il est important de les trouver pour éviter un sentiment d'impunité. Mme Maigret répond que ces recherches sont systématiques mais aboutissent rarement.

Fait à Marines,

Le 17 SEP. 2010



Pour le Maire empêché
L'adjoint délégué
Daniel THEPENIER